

Dénaturation du mariage : 40 évêques se sont exprimés

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 10 octobre 2012



Aux 38 que j'avais cité ([32 évêques](#), plus [trois](#), plus [trois](#)), il faut désormais ajouter :

- **Mgr Norbert Turini**, évêque de Cahors, qui a été interrogé par [La Dépêche](#).
- **Mgr Pierre Raffin**, évêque de Metz, qui s'est exprimé [sur les ondes radiophoniques](#) de son diocèse

D'autres évêques attendent le dépôt officiel du projet de loi, prévu le 31 octobre pour s'exprimer. Personnellement, je considère qu'il vaut mieux s'exprimer avant l'examen du projet de loi en conseil des ministres, car, passé cette étape, il sera très difficile de le faire amender. La Conférence épiscopale, qui tiendra son assemblée plénière début novembre à Lourdes devrait s'exprimer collectivement sur le sujet afin de donner encore un autre poids dans la défense de la famille.

Il serait utile aussi que des évêques rappellent aux hommes politiques qui se déclarent catholiques leur impossibilité de voter ce projet de loi. Un [texte de la Congrégation pour la doctrine de la foi](#) rappelle en effet :

"Si tous les fidèles sont tenus à s'opposer à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, cette responsabilité incombe en particulier aux hommes politiques catholiques en raison de leur charge propre. Face à des projets de loi favorables aux unions homosexuelles, les indications éthiques suivantes sont à prendre en considération: Dans le cas où serait proposé, pour la première fois à l'Assemblée législative, un projet de loi favorable à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, le parlementaire catholique a le devoir moral d'exprimer clairement et publiquement son désaccord et de voter contre ce projet de loi. Accorder le suffrage de son vote à un texte législatif aussi nuisible pour le bien commun de la société serait un acte gravement immoral."